

## Arrêté n° 2024-239

### Modifiant l'arrêté n° 2024-200 portant désignation des examinateurs spécialisés du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe Session 2024

#### Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints technique territoriaux,

Vu le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2023-399 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 19 juillet 2023 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – Session 2024,

Vu l'arrêté n° 2024-200 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 19 avril 2024 portant désignation des examinateurs spécialisés du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – Session 2024,

#### Arrête :

##### Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté n° 2024-200 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 19 avril 2024 portant désignation des examinateurs spécialisés du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – Session 2024, est modifié comme suit :

Les personnes ci-dessous sont désignées en qualité d'examineurs des épreuves d'admission du concours d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2024 :

##### Spécialité « Environnement-Hygiène » :

###### Option Qualité de l'eau :

- MARCET Jessikat, PLP en Biotechnologie, Lycée des métiers Gergovie de Clermont-Ferrand,
- SAHNOUNE Said, PLP en Biotechnologie, Lycée des métiers Gergovie de Clermont-Ferrand.

Option Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration :

- CASTELLAN Xavier, Technicien de maintenance, responsable du pôle Exploitation Maintenance des Système Industriels, Direction du Cycle de l'eau – Clermont Auvergne Métropole,
- COLLAY Thierry, Chef de service process industriels, Direction du Cycle de l'eau – Clermont Auvergne Métropole.

Option Hygiène et entretien des locaux et espaces publics :

- CAUQUOT Aurélie, PLP en Biotechnologie, Lycée des métiers Gergovie de Clermont-Ferrand,
- JABNOUNE Mehdi, PLP en Biotechnologie, Lycée des métiers Gergovie de Clermont-Ferrand,
- LEYNAUD Christine, PLP en Biotechnologie, Lycée des métiers Gergovie de Clermont-Ferrand,
- MARCET Jessikat, PLP en Biotechnologie, Lycée des métiers Gergovie de Clermont-Ferrand,
- ROUSSEAU Sébastien, PLP en Biotechnologie, Lycée des métiers Gergovie de Clermont-Ferrand,
- SAHNOUNE Said, PLP en Biotechnologie, Lycée des métiers Gergovie de Clermont-Ferrand.

Option Propreté urbaine, collecte des déchets :

- AREAL Damien, Chef de projet valorisation traitement – VALTOM,
- BOISSIER Laëtitia, Chef de projet valorisation traitement – VALTOM,
- BRUNEL Cyril, Chargé de mission prévention des déchets – VALTOM,
- DESSALLES Déborah, Chef de projet valorisation traitement – VALTOM,
- ESCURIET Lionel, Responsable logistique – VALTOM,
- GREFFET Ivan, Chef de projet valorisation traitement – VALTOM,
- JULHE-LABORIE Emmanuel, Chef de projet valorisation traitement – VALTOM,
- LAURENS Sophie, Chef de projet valorisation traitement – VALTOM,
- LETOURNELLE Flore, Chef de projet valorisation traitement – VALTOM,
- MEZZALIRA Olivier, Directeur du VALTOM,
- NOUAR Tarik, Chargé de mission prévention des déchets – VALTOM,
- PINAUD Céline, Responsable pôle valorisation traitement – VALTOM.

Option Entretien des piscines :

- LENNE Patricia, Responsable de l'équipe d'accueil Centre aquatique Beatrice Hess – Riom Limagne et Volcans
- MAZET Sébastien, Directeur du Centre aquatique Beatrice Hess – Riom Limagne et Volcans.

Option Agent d'assainissement :

- BILISARI Thomas, Référent aux affaires courantes – SIEA DE LA RIVE DROITE DE LA DORE,
- DAUPHANT Guillaume, Agent de maîtrise principal territorial – SIEA DE LA RIVE DROITE DE LA DORE.



### **Spécialité « Logistique Sécurité » :**

#### **Option Magasinier :**

- BELLENGER Bruno, PLP Communication bureautique - Logistique Formateur et évaluateur Logistique/CACES,
- CORREIA Fernando, Chef d'entreprise Société CBH CREATION DISTRIBUTION activité de commerce et activités de logistique marchandise.

#### **Option Surveillance, télésurveillance, gardiennage :**

- FAURE Lionel, Enseignant – Lycée Camille Claudel de Clermont-Ferrand
- MILLOT Richard, Enseignant – Lycée Camille Claudel de Clermont-Ferrand,
- SAUZET Stéphane, Responsable sécurité à VULCANIA et Chef de service sécurité SSIAP 3.

### **Spécialité « mécanique Electromécanique » :**

#### **Options Electrotechnicien, électromécanicien et Installation et maintenance des équipements électriques :**

- BAZAN Nathanael, professeur d'électrotechnique en génie électrique – Lycée Lafayette de Clermont-Ferrand,
- LAMOURREUX Olivier, professeur en génie électrique – Lycée Lafayette de Clermont-Ferrand,
- RAZAVET Jean-François, professeur d'électrotechnique – Lycée Lafayette de Clermont-Ferrand,
- VALLEIX Michael, professeur agrégé en génie électrique – Lycée Lafayette de Clermont-Ferrand.

### **Spécialité « Restauration » :**

#### **Options Cuisinier et Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire) :**

- DUBOIS Aurélien, Professeur certifié Hôtellerie-restauration, Lycée des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme de Chamalières,
- GAILLARDIN Philippe : Professeur certifié Hôtellerie-restauration, Lycée des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme de Chamalières,
- DALLE Cédric : Professeur CAPLP2 - Option : organisation et production culinaire, Lycée des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme de Chamalières,
- ROUX Marc : Professeur CAPLP2 - Option : organisation et production culinaire, Lycée des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme de Chamalières,
- RUTH Joël : Professeur CAPLP2 - Option : organisation et production culinaire, Lycée des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme de Chamalières,
- FINAUD Yann : Professeur CAPLP2 - Option : organisation et production culinaire, Lycée des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme de Chamalières.



**Article 2 :**

Les autres articles de l'arrêté n°2024-200 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 19 avril 2024 portant désignation des examinateurs spécialisés du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – Session 2024 restent inchangés.

**Article 3 :**

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : [www.cdg63.fr](http://www.cdg63.fr) ainsi que sur le site [www.cdg-aura.fr](http://www.cdg-aura.fr), et transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation et au Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 MAI 2024

Le Président,

Tony BERNARD  
Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publication par voie électronique le :

23 MAI 2024